

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-161

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le jeudi 1^{er} octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 23 septembre 2026 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 64 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 77

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc RIGAUD, Jean-Pierre BLANC, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGLIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2026-182), Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS (jusqu'à la délibération n°2026-163), Fabien THOMAZET (jusqu'à la délibération n°2026-184), Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2026-183), Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-153), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON (jusqu'à la délibération n°2026-172), Nathalie NOUET (jusqu'à la délibération n°2026-172), Éric BEAUFORT (jusqu'à la délibération n°2026-165).

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Marie-Christine SEYTIER (à Liliane FALCON), Philippe BROYER (à Aurélie PETIT), Sylvie SONNERY (à Christian de BOISSIEU), Rémi CHRISTIN (François COUROUBLE), Marine PELISSIER (à Mohamed ABBES), Dominique DELOFFRE (à Françoise VEYSSET-RABILLOUD), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Yann GOAZIOU (à Alexia MACREZ), Jérôme GANDON (à Estelle GROSCLAUDE), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Élisabeth LAROCHE (Frédéric TOSEL), Nazarello ALONSO (à Patrick MILLET), Nathalie MICOLAS (à partir de la délibération n°2026-164 à Daniel FABRE).

Étaient excusées et suppléées : Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Étaient excusés : Denis JACQUEMIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Florence RIESSER, Marcel JACQUIN.

Étaient absents : Stéphanie PARIS, Lionel KLINGLER, Morgan CORNEFERT.

Objet : Aménagement d'un parking de covoiturage sur la ZAE en Point Bœuf à Ambérieu-en-Bugey – Abrogation de la délibération n°2026-118 du 24 juin 2026 suite modification du plan de financement

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et sa compétence en matière de création, aménagement et entretien des zones d'Activités Économiques ;

VU l'axe 3.2 du projet du territoire ;

VU la délibération n°2026-011 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain du 23 février 2026 approuvant l'avenant à la convention, avec la Région Auvergne Rhône Alpes, de délégation de compétence pour l'organisation des services à la mobilité, et notamment le Bloc 4 : mobilités partagées ;

VU la délibération n°2026-118 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain du 24 juin 2026 relative à la validation de l'avant-projet, le plan de financement et les demandes de subventions de l'aménagement d'un parking de covoiturage sur la ZAE en Point Bœuf à Ambérieu-en-Bugey ;

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 8 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la modification du plan de financement, il convient de prendre une nouvelle délibération ;

CONSIDÉRANT que la ZAE d'en Point Boeuf, située sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey relève de la compétence de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

CONSIDÉRANT la mise en place des services de covoiturage par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) ;

M. Alexandre NANCHI, vice-président délégué aux mobilités, rappelle que l'aménagement d'un parking de covoiturage contribue pleinement au renforcement de l'attractivité du territoire en encourageant le développement des mobilités durables.

L'aire de stationnement existante, déjà utilisée de manière spontanée par les usagers du covoiturage, bénéficie d'une localisation stratégique au carrefour d'axes structurants du territoire, notamment la RD1075 qui assure la liaison entre Meximieux et Bourg-en-Bresse. Cette situation privilégiée en fait un site particulièrement adapté au développement de nouvelles pratiques de mobilité partagée. Toutefois, l'aménagement actuel ne répond plus aux exigences fixées par la CCPA en matière de qualité d'accueil des usagers, d'intégration paysagère et d'adaptation au changement climatique.

C'est en ce sens que la communauté de communes souhaite engager un projet global d'aménagement visant à créer, à l'entrée de ville d'Ambérieu-en-Bugey, une aire de covoiturage qualitative, fonctionnelle et durable.

Ce projet prévoit la réalisation de 22 places de stationnement dédiées au covoiturage, accompagnées d'un traitement paysager permettant de requalifier un site aujourd'hui fortement minéral.

L'aménagement intègre également une démarche d'adaptation au changement climatique grâce à la désimperméabilisation d'environ 640 m² de surfaces actuellement revêtues d'enrobés, permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales. Les espaces libérés feront l'objet d'une végétalisation qualitative afin de limiter les phénomènes d'îlots de chaleur urbains et d'améliorer le cadre de vie.

Le projet favorisera les mobilités décarbonées avec l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.



Il s'agit aujourd'hui de valider l'Avant-Projet, phase préalable au lancement des marchés de travaux.
Le montant du projet s'élève à 266 416,50 € HT.

Le budget et plan de financement prévisionnels sont les suivants :

Dépenses	Montant en €uros HT	Recettes	Montant en €uros HT
Travaux d'aménagement	266 416,50	Etat (DSIL, DETR, Fond Vert...) (60 %)	159 849,90
		Auto-financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	106 566,60
TOTAL	266 416,50	TOTAL	266 416,50

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE l'Avant-Projet, le budget prévisionnel et le plan de financement tel que présenté,
- ✓ AUTORISE le président à solliciter des subventions auprès de l'Etat et auprès de tout autre organisme,
- ✓ DIT que la délibération n° 2026-118 est abrogée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 09 OCT. 2026
Publiée le 09 OCT. 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

